



PASS VIE ETUDIANTE

La vie étudiante de Toulouse INP est très développée avec plus de 140 associations et clubs. Le dynamisme et l'esprit créatif des élèves se conjuguent dans de nombreux projets culturels, sportifs, scientifiques, environnementaux, solidaires et citoyens soutenus par l'établissement.

Afin de profiter de toutes les activités proposées dans le cadre de la vie étudiante et sportive (hors cours obligatoires) de Toulouse INP, il est indispensable d'adhérer au **Pass Vie Etudiante**.

Avec ce PASS,

- vous **pouvez occuper** les salles et **utiliser** les équipements et le matériel mis à la disposition des associations étudiantes et de l'AS Toulouse INP par l'Établissement ;
- vous **êtes assurés** par l'assureur de l'Établissement lors des activités organisées par les associations **étudiantes** ainsi que par l'Association Sportive (AS) de Toulouse INP;
- vous **pouvez bénéficier** d'un large choix de clubs et associations, d'une vie sportive universitaire riche en diversité et en possibilités de compétitions, de formations en qualité d'organisateur d'évènement ou de responsable d'association, d'aides pour faire vivre vos projets associatifs étudiants;
- vous **pouvez bénéficier** des compétences professionnelles et des appuis techniques des personnels INP (enseignants chercheurs ou personnels techniques) dans l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation des manifestations étudiantes.

La cotisation est de 80€ seulement et est **valable durant tout un cycle de formation** à Toulouse INP, donc 3 ans pour le cycle ingénieur ou doctorat et 2 ans pour le cycle Prépa. Pour les étudiants restant un an ou moins, une cotisation annuelle de 40€ est possible.

Cette cotisation, reversée aux associations sportives et étudiantes, est vitale pour la vie étudiante au sein de Toulouse INP.

Alors pour profiter pleinement de la vie étudiante, prenez votre Pass !

L'adhésion au Pass Vie étudiante est non remboursable, sauf dans le cas d'une désinscription complète de l'étudiant.

En cas de non-respect de ces clauses, la responsabilité de Toulouse INP ne peut être engagée.

